Fiche sensibilisation des particuliers
Site de DECINES

SECURITE

Respecter le plan de circulation, la limitation de vitesse ainsi que les panneaux

Ne jamais passer derrière un engin (angles morts)

Les enfants et les animaux doivent rester obligatoirement dans le véhicule

Port du gilet haute visibilité obligatoire (prêt en bascule possible)

Chargement / déchargement

Consignes de sécurité pour les opérations de chargement :

- **Durant l'opération de chargement, il est interdit de sortir de son véhicule. Le conducteur du chargeur pourra stopper ou annuler son chargement le cas échéant.**
- Toute surcharge est interdite (l'agent de bascule veillera à son respect)
- En cas de surcharge, vous devrez aller vider une partie de votre chargement
- Le chargement d'une remorque par un chargeur sera possible en fonction de l'appréciation du conducteur du chargeur (état de la remorque, capacité)
- Si le chargeur décide de ne pas charger votre remorque, vous pouvez utiliser la pelle mise à votre disposition

Consignes de sécurité pour les opérations de déchargement :

- Lors du vidage, se tenir impérativement à 2 mètres au minimum en retrait du bord de la verse. Pour cela, un cordon de déblais est laissé systématiquement comme buttée de sécurité
- L'accès à la zone déblais est réservé à un seul camion. L'accès à la zone bétons / enrobés est réservé pour 2 camions maximum.
- Interdiction de vider en même temps qu'un autre véhicule. Pour cela, une zone d'attente est présente pour le vidage des bétons / enrobés. Un panneau rappelant les consignes de vidage ainsi que les emplacements pour chaque camion sera mis en place au niveau de la rampe d'accès.
- **Priorité aux camions descendant des zones de vidage**
- Interdiction de racler les bennes après déchargement (risque d'écrasement / encastrement par la porte battante)